

Dossier complet à transmettre aux bénévoles :

Page 1 : convocation adressée par le (la) Directeur (rice) et renseignée suivant informations adressées par CPC EPS (calendrier général des sessions d'agrément sur le site EPS).

Page 2 à 4 : document que le stagiaire doit avoir en sa possession dans son intégralité le jour de l'agrément

-----  
Date :

La Directrice de l'école,  
Le Directeur de l'école

à

Madame, Monsieur .....

Objet : Convocation session d'agrément d'intervenants bénévoles Activité : **Cyclisme**

**Attention : prendre son vélo personnel et casque recommandé**

Je vous informe que la formation concernant l'activité vélo se déroulera le :

Jour et date :

Lieu :

Heure de rendez-vous : ... H ...

Heure de fin d'agrément : ... H ...

Durée : 3 heures

**La session aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques**

- Formateurs : Conseillers Pédagogiques en Education Physique et Sportive

Vous trouverez ci-joint un **dossier (4 pages) que vous devrez avoir en votre possession le jour de l'agrément** avec :

- votre convocation individuelle
- le déroulement et le matériel nécessaire : vélo personnel
- un résumé des contenus et recommandations pédagogiques de la session
- le cadre administratif des interventions

**Merci d'en prendre connaissance et de l'avoir en votre possession le jour de l'agrément.**

**Rappel : une assurance responsabilité civile et individuelle accident est fortement recommandée pour cette session.**

La Directrice, Le Directeur

## DÉROULEMENT ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Durée : 3 heures environ

DÉROULEMENT	MATÉRIEL NÉCESSAIRE
<ul style="list-style-type: none"><li>- Émargement</li><li>- Informations théoriques : échanges sur les documents adressés aux participants avant la session</li><li>- Mise en place de situations en milieu aménagé</li><li>- Mise en application avec conduite d'un groupe en milieu ouvert (sur route)</li><li>- Échanges sur les situations vécues</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une tenue sportive</li><li>- Un casque (facultatif mais vivement conseillé)</li></ul>

## CONTENUS

Lors de la session d'agrément, des situations variées correspondent à celles qui seront proposées aux enfants et qui permettront de mettre en évidence :

- Les comportements attendus d'un enfant circulant seul en vélo
- Les comportements attendus d'un enfant circulant en groupe en milieu ouvert (sur route)

### Comportements attendus en milieu aménagé

Ce qu'il faut savoir faire pour conduire et se conduire seul à vélo:

- Démarrer rapidement avec une trajectoire rectiligne
- S'arrêter rapidement en restant équilibré
- Slalomer sans risque
- Adapter sa conduite aux différents terrains
- Maîtriser sa vitesse en descente
- Garder sa trajectoire dans un espace étroit à vitesse plus ou moins grande
- S'informer tout en conservant vitesse et trajectoire
- Signaler et réaliser un changement de direction
- Pousser et poser son vélo
- Effectuer un parcours présentant de nombreuses difficultés
- Circuler avec un ou plusieurs camarades

### Comportements attendus en milieu ouvert (sur route)

Ce qu'il faut savoir pour rouler et communiquer en groupe, en sécurité

- Connaître les rôles et tâches des adultes
- Respecter et transmettre consignes et informations dans le groupe : signes, codes, conventions...
- Rester à sa place dans le groupe
- Respecter les distances et signaler les obstacles

- S'arrêter en sécurité hors de la route
- Savoir s'arrêter et démarrer par 2, par 3... et reformer la file indienne
- Être encore plus vigilant sur certains lieux repérés

## Propositions pédagogiques :

- **Des situations dans un lieu protégé avec du petit matériel** (plots, cordes...) permettront aux enfants d'apprendre les comportements adéquats de cycliste.

Pour chacune de ces situations, il sera important de définir :

- Un but
- Des critères de réussite : qu'est ce qui me permet de savoir que j'ai réussi => possibilité de compter les réussites pour valoriser les progrès
- Des critères de réalisation : pour réussir comment dois-je faire ?

- **Sur route, lors d'un circuit repéré à l'avance et par des jeux de rôle**, il sera mis en évidence :

- *Place des adultes dans le peloton (poste, tâche, rôle) :*

- Un adulte en tête de file, devant : il connaît le mieux le parcours, il fait respecter les consignes et oriente l'action des voltigeurs.
- Des adultes voltigeurs avec des tâches diversifiées.
- Un en serre-file (fin de groupe) : vigilance arrière, alignement sur l'adulte de tête...

**Rôle des voltigeur(s) :** anticipation des dangers. Le voltigeur se déplace en parallèle et en avant du peloton ; Il est souvent proche de la tête de file qui est son interlocuteur privilégié. Ses allers et retours en tête lui demandent une bonne condition physique suite à de nombreux changements de rythme.

- *Espacement entre les cyclistes et les obstacles :*

- intervalle entre les enfants dans le peloton roulant en file indienne
- distance de sécurité par rapport aux voitures arrêtées sur le bas-côté

- Intérêt des différentes organisations pour rouler : File indienne ou en groupes de 2, 3 ou 4 enfants en parallèle.

- *Communication sur toute le file :* respecter et relayer les consignes ; signaler l'arrivée de véhicules en face ou à l'arrière, les obstacles éventuels.

- La continuité de progression d'un groupe doit être le plus possible recherchée : des ralentissements et arrêts fréquents remettent en cause l'équilibre du cycliste sur son vélo et sont sources de chutes. L'organisation des encadrants facilitera cette continuité d'avancement.

## Recommandations pédagogiques

- **Recherche de l'autonomie des enfants :**

Chaque enfant doit pouvoir s'équiper et conduire son vélo en toute sécurité.

Chaque élève doit être capable de discerner les difficultés et de communiquer toutes les informations susceptibles d'intéresser le groupe.

- **Fréquents rappels du code de la route :**

Chaque élève, au sein du groupe, doit respecter le code de la route et être à même d'assurer sa propre sécurité (exemple : si le groupe s'engage sur un rond-point, il est possible qu'une voiture survienne sur la gauche nécessitant l'arrêt d'un ou plusieurs enfants ; idem pour un stop : l'arrêt et la prise d'information sont individuels et nécessaires).

- **S'appuyer sur la coopération entre élèves**

Les enfants pourront être associés par deux pour un contrôle réciproque à la fois du matériel (vélo, tenue...) et de la conduite (place dans le groupe, respect des codes...). Ils sauront alerter si un de leurs camarades est en danger ou en difficulté.

**- Attitudes envers les enfants :**

Encourager, tranquilliser, apaiser les enfants les plus fragiles, repérer les difficultés éventuelles, les signaler à l'enseignant.

Les enfants fragiles sont positionnés en début de file.

Pas de stigmatisation, de comparaison entre enfants qui déprécieraient les uns par rapport aux autres.

## CADRE ADMINISTRATIF

### L'intervenant bénévole et ses responsabilités

**Le taux d'encadrement :**

Cyclisme sur route	
Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Pas d'activité autorisée	Jusqu'à 12 élèves, 2 adultes : l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
	Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

**Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.**

Conformément à [la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques](#), tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ». Il sera soumis au même devoir de neutralité que tout agent public lorsqu'il participera à l'encadrement d'une activité physique et sportive et qu'il sera ainsi tenu de ne pas faire état de sa conviction religieuse lorsqu'il exerce sa mission et lors du passage de l'agrément (note DAJ A1 n°2019-0056 du 17 janvier 2020).

**Rôle et statut de l'intervenant bénévole :**

Il est sous l'autorité de l'enseignant

Il connaît les règles de sécurité à mettre en œuvre

Il est responsable des élèves qui lui sont confiés

Si l'enseignant reste le responsable général de l'activité, (organisation pédagogique et sécuritaire), la responsabilité pénale de l'intervenant peut toutefois être engagée.

**Responsabilités des adultes participant à l'encadrement**

**Responsabilité civile :** La responsabilité de l'état se substitue à celle de l'enseignant et des intervenants pour les dommages causés et les dommages subis. Il est cependant vivement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile.

**Responsabilité pénale :** Elle est mise en jeu chaque fois qu'un individu, volontairement ou involontairement enfreint des règles sociales fixées par des textes. Elle ne peut être couverte par une assurance. Il faut connaître les textes réglementaires auxquels les activités sont soumises.

**Durée de validité de l'agrément :** L'agrément est valable 1 an et peut être renouvelé pendant 5 ans sous la réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.

**Pour aller plus loin,** se référer au site EPS64 : <http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/64/EPS64/> (aspect pédagogique) ou à la [circulaire du 12 octobre 2017](#) (aspect administratif)